

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 18 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 18 octobre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Plouézec le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BOUTIER Yvon (suppléant) ; BURLOT Gilbert ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DUMAIL Michel ; ECHEVEST Yannick ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARROT Marie-Christine ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; RIOU Philippe ; ROPERS Laure (suppléante) ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BEGUIN Jean-Claude	à BERNARD Joseph
BOUCHER Gaëlle	à RASLE-ROCHE Morgan
CLEC'H Vincent	à CONNAN Josette
DOYEN Virginie	à LE GAOUYAT Samuel
INDERBITZIN Laure-Line	à CHARLES Olivier
LE GALL Annie	à PRIGENT Marie-Yannick
LE HOUEROU Annie	à LE MEAUX Vincent
ROLLAND Paul	à PRIGENT Christian
TALOC Bruno	à BURLOT Gilbert
ZIEGLER Evelyne	à LE GOFF Philippe

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile ; BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; BUHE Thierry ; HAGARD Elisabeth ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE GRAET Karine ; LE JANNE Claudie ; LE MEUR Frédéric ; LEYOUR Pascal ; PARISCOAT Dominique ; PRIGENT Jean-Yvon ; QUENET Michel ; VAROQUIER Lydie.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	62
Procurations	10
Absents	16

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 12 octobre 2022

DEL2022-10-197

FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGETS ANNEXES SPIC (Service Public Industriel et Commercial)

S'agissant des budgets Transports, Photovoltaïque et Ateliers-Relais, les ajustements à réaliser sont des ajustements techniques mineurs, réalisés dans la perspective de la clôture comptable 2022.

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

S'agissant du budget TRANSPORTS, il est prévu de réajuster à la hausse l'enveloppe budgétée au chapitre 16 en recettes d'investissement, correspondant à l'emprunt nouveau (+40.000€), et de profiter de cette recette supplémentaire pour réduire le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (-40.000 € en D023 et -40.000 € en R021). En conséquence, le montant de la contribution versée par le budget principal au budget annexe s'en trouve diminué, ce qui conduit à une réduction de 40.000 € des recettes de fonctionnement (chapitre 77).

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
		77 - Subvention reçue du budget général	-40 000,00 €
D023 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-40 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	-40 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	-40 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		Chapitre 16 - Compte 1641 - Emprunt d'équilibre	40 000,00 €
		R021 - Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement	-40 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

S'agissant du budget PHOTOVOLTAIQUE, les propositions budgétaires proposées visent d'abord à constater le résultat comptable 2021, repris en tant que recette d'investissement, en compte 1068, pour un total de **11.106,45 €**.

En section de fonctionnement, il est proposé de réduire le virement à la section d'investissement en chapitre d'ordre D023 (-18.000 €) afin de financer une hausse des dépenses de fonctionnement, et notamment une hausse des dépenses de maintenance (+18.500€). Toutefois, en raison du remboursement de l'intégralité de la dette au 31/12/2021, il n'est désormais plus nécessaire de prévoir d'enveloppe budgétaire pour les intérêts d'emprunt, ce qui conduit à mettre à 0 les crédits du chapitre 66 (-500 €).

En section d'investissement, on constate donc, en recettes, la diminution du virement de la section de fonctionnement et le résultat net comptable 2021, ce qui conduit à une réduction totale des recettes d'investissement de **6.893,55 €**. En dépenses d'investissement, il n'est plus non plus nécessaire de prévoir d'enveloppe budgétaire pour le remboursement du capital restant dû de la dette, ce qui conduit à réduire l'enveloppe de **18.000 €**. Cette annulation de crédits au stade de la DM permet donc d'ouvrir une ligne supplémentaire dédiée aux travaux de gros entretien des panneaux photovoltaïques, pour **11.106,45 €**.

MAQUETTE BUDGETAIRE - DECISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ANNEXE PHOTOVOLTAIQUE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chapitre 011 - Compte 6156 - Maintenance	18 500,00 €	75 - Produits facturation photovoltaïque	0,00 €
Chapitre 66 - Charges financières - Intérêts Emprunt	-500,00 €		
D029	-18 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	0,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
D 16 - Dette - Remboursement de Capital Restant dû	-18 000,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	11 106,45 €
D21 - Investissements - Immobilisations corporelles	11 106,45 €		
		R021	-18 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	-6 893,55 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	-6 893,55 €

BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS

S'agissant du budget ATELIER RELAIS, il est proposé :

- ✓ D'augmenter les crédits du chapitre 011 de **+ 20.000 €**
- ✓ De diminuer les crédits du chapitre 65, et plus particulièrement de la ligne dédiée aux créances admises en non-valeur, de **- 5.000 €**
- ✓ D'augmenter les prévisions de recettes, et notamment des loyers des immeubles, de **+15.000 €**

Il est également proposé de procéder à une correction d'anomalie comptable survenue sur exercice antérieurs, et de procéder à un rattrapage d'amortissements. Cette opération est neutre comptablement puisqu'elle consiste à minorer de **-6.000 €** le compte 1068, en recettes réelles d'investissement, et d'augmenter de **+6.000 €** le compte 2816 – Amortissement des Immobilisations corporelles, en recettes d'ordre en section d'investissement.

En conséquence, les montants totaux inscrits en section d'investissement ne varient pas.

MAQUETTE BUDGETAIRE DECISION MODIFICATIVE 2 - BUDGET ATELIER RELAIS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Variation en DM
Chapitre 011 - Achats	20 000,00 €	75 - Loyers des immeubles	15 000,00 €
Chapitre 65	-5 000,00 €		
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	15 000,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
		1068 - Correction sur exercices antérieurs - Rattrapage d'amortissements	-6 000,00 €
		R1042 - 2816 - Correction sur exercices antérieurs - Rattrapage d'amortissement	6 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00 €	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00 €

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la présente décision modificative n°2 des budgets annexes SPIC.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Yvon SIMON